

# **Europe - USA - Numérique**

## **18 mois de radicalisation sans complexe**

### **Une nouvelle géopolitique pour l'Amérique et le monde.**

#### **De l'électrochoc à l'urgence pour l'Europe.**

Par Arnaud Coustillière, Président du Pôle d'excellence cyber  
(05 mars 2026)

## **1. Une mutation américaine assumée : le numérique comme instrument de puissance**

Depuis le retour de Donald Trump à la Maison Blanche, les rapports transatlantiques ont changé de nature. Nous ne sommes plus dans un simple différend commercial ou diplomatique. Une nouvelle tectonique géopolitique est à l'œuvre et le numérique en est l'épicentre.

Ce qui se déploie sous nos yeux dépasse la défense d'un modèle économique libéral. Il s'agit d'un projet politique structuré où la technologie devient un instrument de domination, de contrôle et d'influence globale. Plusieurs analystes parlent désormais de « techno-oligarchie » ou de « techno-fascisme » : non comme une formule polémique, mais comme la description d'une alliance assumée entre radicalité politique et puissance technologique.

La suprématie numérique permet de façonner le récit, d'organiser l'ingérence, d'imposer des dépendances structurelles. La maîtrise des infrastructures, des données et des plateformes devient un levier d'influence identitaire, économique et géopolitique.

Dans ce contexte, la dépendance technologique n'est pas neutre. Elle conditionne la capacité d'un État à décider librement, à protéger ses citoyens et à préserver son espace démocratique. Cette mutation idéologique et stratégique est réelle et observable. Elle produit des effets très concrets pour l'Europe.

## **2. L'Europe face au risque de vassalisation numérique**

Les rapports de force sont désormais globaux, assumés et parfois brutaux.

Sans réaction stratégique, l'Europe risque de devenir un espace régulé mais dominé, un marché captif pour des plateformes extra-européennes, soumises à des logiques juridiques et politiques étrangères. La dépendance massive aux grands fournisseurs américains pose une question centrale : celle du contrôle effectif des données européennes. Derrière la performance technique se trouvent des vulnérabilités structurelles liées à l'extraterritorialité du droit américain, notamment le FISA et le Cloud Act.

La question n'est donc pas uniquement technique. Elle est juridique, politique et stratégique.

Peut-on parler de souveraineté lorsque des données sensibles, publiques ou privées, peuvent faire l'objet d'injonctions étrangères ?

Un acteur soumis à une administration extérieure peut-il réellement garantir l'autonomie stratégique européenne ?

L'Europe ne peut défendre un modèle démocratique si ses infrastructures critiques reposent sur des architectures de pouvoir qui lui échappent.

## **3. Le sursaut doit être économique avant tout**

Si le diagnostic est stratégique, la réponse doit d'abord être économique.

Face à des acteurs soutenus par des stratégies étatiques assumées, l'Europe ne peut plus se contenter d'une neutralité de marché. La souveraineté suppose une préférence économique déjà dans les secteurs critiques et sensibles.

Il ne s'agit pas de rejeter les technologies américaines. Les entreprises européennes ont besoin de performance, de sécurité et de résilience. Mais ces exigences doivent s'inscrire dans des relations commerciales équilibrées et compatibles avec les intérêts stratégiques européens.

Sans commande publique orientée vers des acteurs européens, sans marché domestique structurant, aucune ambition industrielle ne pourra aboutir. Les subventions soutiennent l'innovation ; seules les commandes assurent la montée en puissance.

#### **4. Réguler ne suffit plus : il faut maîtriser**

L'Europe a construit un cadre réglementaire dense. Ce socle est nécessaire. Mais réguler sans maîtriser les infrastructures entretient une asymétrie de pouvoir.

La question de l'extraterritorialité doit être pleinement intégrée dans les normes européennes, notamment pour le cloud et l'IA. L'accès aux marchés publics et aux données sensibles doit être conditionné à des garanties juridiques effectives.

La sécurité numérique ne peut être dissociée du droit applicable et du contrôle stratégique des infrastructures.

#### **5. Mobiliser maintenant : États, entreprises, décideurs**

La mobilisation ne pourra être ni incantatoire ni isolée.

Elle suppose d'abord une lucidité collective face au retour assumé du rapport de force dans le numérique. Refuser de le voir reviendrait à s'y soumettre.

Les États ne pourront pas agir seuls. La France peut jouer un rôle de catalyseur en mobilisant un noyau d'États européens volontaires déterminés à construire une véritable souveraineté numérique. Cette dynamique doit s'appuyer sur les régions, les industriels et les décideurs économiques.

Les choix d'architecture numérique sont désormais des choix stratégiques. Ils engagent la performance des organisations autant que l'autonomie européenne.

L'Europe ne peut demeurer une puissance normative respectée mais dépendante, elle se doit de devenir une puissance technologique souveraine.

L'autonomie stratégique ne peut plus être un slogan. Elle doit devenir un projet politique structurant, assumé et mis en œuvre.

La mobilisation est désormais une nécessité stratégique.

Le temps de l'analyse est passé. Celui de la décision et de la mobilisation collective est venu.

Enfin, pour conclure, je reprendrai les mots d'Alain Juillet, prononcés lors d'un récent colloque de Synopia : **« Comprendre le réel n'est pas céder au cynisme ; c'est la condition préalable à toute reconquête stratégique. Le "crépuscule des faibles" ne signifie pas l'effondrement brutal de l'Europe. Il décrit la marginalisation progressive de ceux qui refusent d'adapter leur stratégie au retour du rapport de force. »**

Cette synthèse est un condensé de la tribune développée dans un document plus complet disponible sur le site Internet du Pôle d'excellence cyber : [lien vers le document complet](#).